



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 18063

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de famine au Soudan du fait de la guerre. La terrible guerre qui oppose le gouvernement de Kartoum, musulman, et les factions du Sud chrétien sème la désolation et la famine au sein des populations civiles, soumises à d'incessants déplacements sur le territoire. Il lui demande quelle pression il compte exercer sur les belligérants afin d'aboutir au respect des cessez-le-feu et à l'objectif d'une paix durable. Dans l'immédiat, il souhaiterait qu'il lui indique quelles mesures d'urgence la France envisage de mettre en oeuvre pour venir en aide aux populations du Sud Soudan victimes de la guerre.

Texte de la réponse

La France porte une attention soutenue à la situation qui prévaut au Soudan, ravagé depuis sa reprise en 1983 par un conflit qui oppose les forces gouvernementales à une rébellion en majorité animiste et chrétienne. La crise humanitaire que connaît le sud Soudan actuellement en raison des difficultés climatiques, mais encore davantage de la poursuite du conflit du Sud, notamment dans la région du Bahr El-Ghazal où la situation est la plus critique, a conduit à une mobilisation sans précédent de la communauté internationale, à laquelle la France prend activement part, tant au plan bilatéral qu'au sein de l'Union européenne. La communauté internationale, et notamment l'Union européenne, se sont attachées, dans un premier temps, à obtenir le rétablissement par le gouvernement soudanais des autorisations nécessaires à l'acheminement par l'opération des Nations unies « Lifeline Sudan » (OLS) de l'aide d'urgence aux populations déplacées du Bahr El-Ghazal, suspendues durant les trois premiers mois de l'année 1998 pour des raisons de sécurité. Depuis mars 1998, les autorités soudanaises ont rétabli progressivement les autorisations indispensables, puis donné leur accord à l'augmentation des moyens logistiques de l'OLS et offert l'utilisation d'une base supplémentaire aux opérations de secours (El-Obeid). La France a décidé d'octroyer une aide de trois millions de francs en faveur des populations du Bahr El-Ghazal (1,5 MF à l'UNICEF pour des produits nutritionnels et 1,5 MF au comité international de la Croix-Rouge pour des produits de première nécessité tels que vêtements et couvertures) et 900 000 francs pour les enfants déplacés de la région de Khartoum (programme nutritionnel du Secours catholique). En outre, il a décidé d'accorder une aide alimentaire de 12 000 tonnes d'équivalent céréales qui sera acheminée par le canal du PAM. Enfin, la France finance à hauteur de 18 % les actions de l'Union européenne qui intervient notamment par l'office humanitaire ECHO, et dont l'aide s'élève d'ores et déjà à 66 millions d'écus depuis le 1er janvier 1998. Toutefois, les efforts de la communauté internationale pour enrayer cette crise humanitaire ne pouvant que rester vains si des progrès significatifs ne sont pas enregistrés en direction d'un règlement pacifique et négocié du conflit du Sud, la France soutient pleinement la médiation de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui a repris en octobre 1997, dans le cadre du forum des partenaires de l'IGAD. Après l'accord de principe entre le gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination des populations du Sud lors de la deuxième session des pourparlers sous l'égide de l'IGAD début mai 1998 à Nairobi, les négociations qui se sont déroulées du 4 au 6 août 1998 ont été dominées par les problèmes humanitaires. Les

deux parties en conflit qui ont respectivement décidé à la mi-juillet 1998 d'un cessez-le-feu d'une durée de trois mois pour la région du Bahr El-Ghazal, se sont engagées à respecter cette mesure de cessez-le-feu, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, à ne pas la détourner, et à réactiver le comité technique humanitaire en vue d'améliorer la coordination de l'aide et sa distribution. Le gouvernement et la rébellion sont convenus de reprendre la négociation dans six mois à Nairobi, l'IGAD poursuivant entre-temps sa diplomatie des « navettes » entre les deux protagonistes. Face à cette situation d'urgence humanitaire, le Gouvernement a demandé à M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, de se rendre à Khartoum et au Caire afin d'avoir des entretiens, tant avec les autorités soudanaises qu'avec le président du MPLS, les 10 et 11 août 1998. Le ministre a ainsi pu évaluer la situation humanitaire et encourager un règlement pacifique du conflit. Il a notamment reçu confirmation d'un côté et de l'autre du respect des engagements pris lors de la dernière session de pourparlers à Addis Abeba. La France est en tout cas déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises. Elle oeuvre en ce sens auprès des parties en conflit et des dirigeants des pays membres de l'IGAD.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18063

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4189

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5281